

STAGES MULTISPORTS ORGANISES PAR
LA DIRECTION SPORTS-ANIMATION-JEUNESSE
ESCALADE

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, transmise au contrôle de légalité le 27 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de la Ville de développer la découverte d'activités sportives, dont l'escalade,

DECIDE

Article 1 :

Un contrat est signé avec la société « ARKOSE&CO » n° de SIRET 793 196 536 00072, domiciliée à Paris (75020), 37 rue des Grands Champs.

Article 2 :

Un stage d'escalade est organisé dans la salle Arkose&Co située au 345 avenue du Président Wilson à Saint-Denis (93200) de 10h à 15h, le 20 février 2026, pour 16 enfants maximum et deux encadrants.

Article 3 :

Le coût forfaitaire de la prestation est de 159,99 €/HT soit 192 €/TTC, comprenant les entrées et la location de chaussons.

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 6 février 2026.

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

11 FEV. 2026

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20260206-DEC2026-04-DE
Date de télétransmission : 11/02/2026
Date de réception préfecture : 11/02/2026